

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

SIVOM LA GRAVE VILLAR D'ARENE

Séance du 5 mai 2021

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Syndical	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
6	6	6

Date de la convocation
28 avril 2021

Date d'affichage
28 avril 2021

Objet de la Délibération

Régularisation d'une erreur sur les ventes de
forfaits de ski de fond

N°27.2021

L'an deux mil vingt et un, et le cinq mai à 18h00, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions sous la présidence de M. Olivier FONS

Présents : Olivier FONS, Jean-Pierre PIC, Philippe SIONNET, Michel GONNET, Stéphane FERRIER, David LE GUEN

Secrétaire de séance : Jean-Pierre PIC

*

Monsieur le Président explique qu'il y a eu une erreur pendant la saison de ski de fond 2020/2021. La totalité des ventes par cartes bancaires du 16 février 2021 de la caisse principale n'a jamais été crédité sur le compte DFT.

Il propose que le SIVOM prenne à sa charge l'erreur d'un montant de 146,34€ et de ne pas demander au régisseur d'assumer personnellement cette somme.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré :

- accepte de prendre à la charge du Sivom la somme de 146,34€.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits

Le Président,
Olivier FONS

Nombre de voix pour : 6
Nombre de voix contre : 0



Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture

--

et publication ou notification

AR PREFECTURE
005-240500264-20210505-27_2021-DE Reçu le 07/05/2021